

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé
RTS
Attn.: Sylvie Garcia,
Quai Ernest-Ansermet 20
Case postale 234
Ch-1211 Genève

Notre référence 241118DE_SG Courrier public

Estavayer-le-Lac, le 18 novembre 2024
http://www.swisstribune.org/doc/241118DE_SG.pdf

INFORMATION IMPORTANTE SUR LE POURQUOI DE LA VIE / DEMANDE DU DROIT DE RÉPONSE

Madame la journaliste Sylvie Garcia,

Relance de ma demande du droit de réponse à la RTS

Le 9 novembre 2024, je vous ai demandé le droit de réponse¹ parce que vous ne pouviez pas donner les bonnes informations aux citoyens pour la votation du 24 novembre 2024 qui concerne l'objet de la modification du code des obligations. La raison était que la RTS a été censurée par le Conseil national le 10 août 2022 sur les crimes économiques commis avec le modèle d'affaire de Me Foetisch décrit dans le livre « LES INFILTRÉS & Le Serment d'Archimède.

Vous ne m'avez pas encore donné le droit de réponse, ni informé les citoyens de l'acte de forfaiture du Conseil fédéral qui ne peut pas recommander aux citoyens de voter ces modifications du code des obligations au prétexte que la justice est trop lente. Vous devez informer le peuple que le Conseil fédéral doit interdire la votation de cet objet en expliquant le fonctionnement du modèle d'affaire décrit par Me Foetisch. Vous devez les informer que la lenteur de la justice est voulue par des membres du Conseil national pour pouvoir violer les droits du peuple, comme l'a si bien expliqué Me Foetisch.

Ces membres du Conseil national – qui ont censuré la presse - ne manquent pas d'aplomb en demandant au peuple de modifier le code des obligations parce qu'ils ont mis en place des codes de procédures judiciaires qui ne permettent plus à la justice de fonctionner. Ce n'est pas les locataires qui sont protégés par le code des obligations qui doivent renoncer à leur droit parce que le système judiciaire dysfonctionne intentionnellement.

C'est l'occasion d'informer les citoyens de l'existence de la règle de conflit de droit. Surtout c'est le moment de les rendre attentif que le Conseil fédéral peut faire annuler immédiatement cet objet de la votation du 24 novembre pour ne pas violer les droits fondamentaux du peuple, en appliquant la règle de conflit de droit.

D'un nouvel acte de forfaiture lié au jeu de la montre

Vous avez pu prendre connaissance de la demande d'enquête parlementaire que connaît très bien, FG, le Procureur général du Canton de Fribourg. Il n'a jamais voulu vérifier les faits ensemble avec ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire. Ces derniers attendent toujours des explications depuis le 12 novembre 2008. Le 12 novembre 2024 soit 16 ans plus tard, j'ai reçu un courrier² de ce Procureur qui porte sur ce dossier. Il m'apprend qu'il a prononcé une ordonnance de non-entrée en matière, i.e. qu'il a refusé de faire du fact checking et il constate que le site swisstribune.org n'a pas retiré la plainte qui montrait des actes de forfaiture.

C'est à vous à lui expliquer que si la RTS est censurée par le Conseil national, il ne peut pas empêcher les sites qui ne dépendent pas de l'Etat d'exposer les faits qui ont conduit le Conseil national à censurer la RTS.

¹ https://www.swisstribune.org/doc/241109DE_SG.pdf

² https://www.swisstribune.org/doc/241029FG_DE.pdf

Je l'ai rendu attentif que la RTS étant censurée sur ces faits, il n'a pas demandé le droit de réponse au site [swisstribune.org](http://www.swisstribune.org), qui garantit ce droit de réponse. Il faut que vous l'invitiez à venir informer les citoyens de cette violation de la liberté de la RTS pour vérifier les faits comme l'a recommandé la députée Brenda TUOSTO.

Les Valeurs protégées par le Serment d'Archimède et les actions à faire

En tant qu'ingénieur EPFL, j'ai le devoir d'informer le Conseil fédéral de cette situation qui est liée directement à la décision illicite du Conseil national du 10 mai 2022 de violer les droits de la presse.

Je vous copie le courrier³ que j'ai envoyé au Conseil fédéral. Je l'ai complété avec l'acte de forfaiture⁴ du Procureur FG qui montre les conséquences de la violation du codes des obligations par le Conseil fédéral.

J'ai aussi le devoir d'informer le Procureur FG que si la RTS est censurée, il disposait du droit de réponse sur le site www.swisstribune.org. Il ne peut par conséquent pas tenter de censurer ce site au prétexte que le Conseil national aurait censuré la RTS, je l'ai également informé⁵ que sa tentative de contrainte relève de la compétence du Conseil fédéral.

Cela m'amène aussi à vous préciser l'importance des Valeurs protégées par le Serment d'Archimède

LE POURQUOI DE LA VIE

L'enseignement des Valeurs de la Vie

Lorsque les enfants viennent au monde : ils observent leur environnement et ils posent aux parents la question « pourquoi » et attendent des réponses.

Un certain temps, ils disent maman a dit que,.... la maîtresse a dit que,.... ce sont leurs références absolues

Lorsqu'ils sont ados : les questions portent sur le pourquoi de la Vie

Pourquoi le monde existe ? Pourquoi suis-je né ?, pourquoi on meurt ? pourquoi suis-je malade ? etc.

La morale chrétienne est enseignée lors du catéchisme et par l'exemple donné par le comportement des adultes - dont ceux qui assument une tâche de l'Etat - qui doivent respecter les Valeurs de la Constitution.

Les ados commencent à vouloir vérifier les réponses qu'ils ont reçues.

Lorsqu'ils sont jeunes adultes : ceux qui recherchent le pourquoi de la Vie découvrent le gaslighting et l'importance de vérifier par eux-mêmes les informations qu'ils reçoivent de leur mentor et de nos élus.

L'évolution des techniques d'éducation avec la PNL

Dans les années 70, il y a le développement de la PNL (la programmation neuro linguistique) qui est une approche psychologique du développement personnel des enfants et des adultes. C'est une méthode qui utilise la communication verbale et non verbale pour influencer une personne dans son comportement.

Le développement des technologies de communication multimédia

Dans les années 80, le risque systémique du réchauffement climatique lié au gaspillage des énergies non renouvelables est bien connu par les ingénieurs physiciens EPFL. Le Club de Rome a tiré la sonnette d'alarme. Une action pour limiter son effet est le développement des technologies des couches minces pour produire des panneaux solaires photovoltaïques. C'est la même technologie qui est utilisée pour le développement des circuits intégrés qui va révolutionner le monde de la communication. Il y a aussi le développement des ordinateurs neuronaux qui devraient apporter un grand bénéfice à l'industrie. Ce passage du monde analogique au monde numérique amène aussi des risques systémiques énormes qui préoccupent les ingénieurs EPFL. En tant que pionnier suisse qui va lancer une startup pour exploiter les technologies du numérique, je connais bien le domaine. Le Serment d'Archimède est né de ces risques liés à l'évolution des technologies nouvelles.

Les bénéfiques et risques systémiques des technologies multimédia pour la communication

En tant qu'ingénieur EPFL qui doit informer des avantages et risques des technologies, je considère que la communication multimédia pourra contribuer aux économies d'énergie. Par exemple, les voyages d'affaire

³ http://www.swisstribune.org/doc/241112DE_CF.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/241115DE_CF.pdf

⁵ http://www.swisstribune.org/doc/241115DE_FG.pdf

pourront être remplacés par des vidéoconférences avec même des hologrammes. Elle va aussi permettre de faire de la formation à distance. La PNL devrait permettre de soigner les personnes handicapées avec des « exo-cerveau », soit des casques avec de l'imagerie pour aider les personnes handicapées à vivre de manière autonome, etc. Elle va être un outil d'aide pour l'enseignement de certaines disciplines, etc.

Concernant les risques systémiques, il y a la crainte que la PNL et les exo-cerveau soient utilisées pour manipuler les enfants, les ados et les citoyens avec du gaslighting pour ne pas respecter les Valeurs de la Vie. Ce risque est très faible avec le respect des Valeurs de notre Constitution qui interdit la censure de la presse. A cette époque, nous ne sommes pas en Italie avec la presse qui est sous le contrôle d'un groupe de communication comme Mediaset (Silvio Berlusconi). Je n'ai pas pris en compte le risque de la censure des médias par le Conseil national.

Le choc du 15 novembre 2001 (point 5.4 du livre les INFILTRÉS)

En 2001, le Ministère Public de la Confédération par plainte pénale est mis au courant du modèle d'affaire utilisé par Me Foetisch pour commettre des crimes en toute impunité avec l'assurance d'obtenir la prescription en utilisant les hauts fonctionnaires. Le Conseil fédéral va cacher au peuple ces faits avec la censure des médias

Le 26 octobre 2005, c'est le choc du public qui dépose la demande d'enquête parlementaire

Les ingénieurs EPFL vont continuer à appliquer le Serment d'Archimède. En 2010, ils essaient de rendre publique lors de la conférence du MBA-HEC, le modèle d'affaire de Foetisch. Non seulement la presse est censurée, mais les ingénieurs n'arrivent plus à se faire entendre car les autorités utilisent la PNL avec les informations sous forme multimédia pour conditionner les électeurs et les tromper.

Les irréductibles Helvètes qui luttent comme Astérix et Obélix

Même si la majorité du Conseil national ne fait plus respecter les droits de l'Homme, il y a des jeunes qui se battent pour faire respecter les Valeurs de la Vie. Plusieurs ingénieurs physiciens, dont Jacques Dubochet, tenteront de sensibiliser les Autorités sur les risques du changement climatique

En 2021 appliquant le Serment d'Archimède, j'ai envoyé une lettre⁶ ouverte à Eric COTTIER pour le rendre attentif à ce risque du réchauffement climatique qui était déjà connu en 1972 lorsque le club de Rome a sorti son rapport.

Les irréductibles ladies qui luttent comme Bonemine

En 2024, ce sont les Aînées qui ont bien connu les alertes données par les physiciens dans les années 80 qui sont arrivées à se faire entendre à Strasbourg pour l'atteinte des droits fondamentaux de l'Homme avec le réchauffement climatique.

La relève des jeunes

Aujourd'hui les verts qui n'utilisent pas la PNL n'arrivent à plus à se faire entendre

La jeune Conseillère nationale Brenda TUOSTO, qui n'utilise pas la PNL, mais le fact checking ainsi que Me Christian DANDRÈS ont montré qu'avec le fact checking, le Conseil fédéral et le Conseil national utilisent la PNL avec la censure des médias pour violer les droits des citoyens. J'ai eu des discussions avec des locataires qui m'ont remercié de les avoir rendus attentifs aux explications de Me Dandrès. Ils n'avaient pas compris que le Conseil national ne respectait pas leurs droits.

LES VALEURS PROTÉGÉES PAR LE SERMENT D'ARCHIMÈDE

Les droits fondamentaux de l'Homme

Le Serment d'Archimède protège les droits fondamentaux de l'Homme. Ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire ont demandé des explications au législateur sur ce modèle d'affaire utilisé par Foetisch qui utilisait la prescription pour violer les droits fondamentaux de l'Homme

La réponse a été la censure de la presse par les membres du Parlement.

L'interdiction de prescription pour le respect des Valeurs

Le Serment d'Archimède défend des Valeurs. La prescription n'existe pas pour mettre fin à la violation d'une Valeur. C'est la force de ce Serment qui permet aux ingénieurs EPFL de protéger les droits de l'homme.

⁶ https://www.swisstribune.org/doc/210616DE_EC.pdf

L'interdiction de prescription pour les Valeurs confirmées par Me De ROUGEMONT et Me A.

Ces deux experts - qui ont pris connaissance de la demande d'enquête parlementaire - ont réagi immédiatement lorsqu'ils ont su que j'ai été inculpé pour avoir interrompu la prescription.

Ils ont dit que la prescription n'existait pas pour la violation d'une Valeur et qu'il y avait violation de la règle de conflit de droit.

La vérification de l'interdiction de prescription pour les Valeurs avec les deux grandes églises chrétiennes

Pour clarifier cette question de validité du modèle d'affaire de Foetisch, j'ai pris contact avec différentes personnalités pour clarifier l'utilisation de la prescription pour commettre des crimes. Ils ont tous reçu le courrier⁷ référence 240613DE_IG avec le livre les INFILTRÉS & Le Serment d'Archimède.

L'action no 1 : a été faite avec les représentants des deux églises chrétiennes. Il s'agit de :

Monseigneur Charles MOREROD (église catholique) et Mme Evelyn BORER (Présidente de l'EERS).

Sans surprise, comme pour le Serment d'Archimède, j'ai obtenu la confirmation que :

« les Valeurs chrétiennes ne sont pas prescriptibles »

Au besoin, je demanderai à ces représentants des églises de venir témoigner.

Cela signifie que la majorité des Conseillers nationaux, qui sont assermentés et qui ont censuré les médias le 10 mai 2022, ne respectent pas les Valeurs chrétiennes de notre Constitution.

LES ACTIONS CORRECTIVES

Le Conseil fédéral doit immédiatement mettre fin à la censure des médias en Suisse, réparer le dommage causé sans droit en ayant caché au peuple le modèle économique utilisé par les INFILTRÉS pour commettre des crimes en toute impunité.

LES ACTIONS CURATIVES

Faisant référence au propos tenus par M. Josep Borrell, qui a dit la Russie devra répondre des crimes de guerre commis en Ukraine et payer pour les destructions commises quel que soit le futur accord de paix, a estimé dimanche le chef de la diplomatie de l'Union européenne Josep Borrell. (Agence France-Presse 10.11.2024

Il faut appliquer la même stratégie en Suisse face aux tromperies du Conseil national qui veulent modifier le code des obligations pour cacher la violation de l'accès à des Tribunaux indépendants, à savoir que :

« Les Membres du Conseil National qui ont censuré les médias suisses devront répondre des crimes de guerre économique commis en Suisse et payer pour les destructions commises quel que soit le futur accord de paix. »

Il faut que les autorités de surveillance du respect des Valeurs de la Constitution par les parlementaires utilisent le fact checking avec un organe de presse indépendant dont le contrôle ne dépend plus des parlementaires, mais des citoyens apolitiques.

LE MESSAGE DE LA CHAMANE ET ACTION

Dans mon courrier⁸ du 12 novembre adressé au Conseil fédéral, j'ai rappelé le message de la Chamane.

Pour changer de cap, il faut immédiatement supprimer la prescription. Ce n'est pas une Valeur chrétienne, mais un moyen mis en place par les organisations criminelles, comme les INFILTRÉS, pour permettre au monde de la finance de commettre des crimes économiques en toute impunité pour échapper à la justice.

En vous remerciant de veiller à ce que les citoyens soient informés des faits exposés ci-dessus

Je vous prie d'agréer, Madame Sylvie Garcia, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : http://www.swisstribune.org/doc/241118DE_SG.pdf

⁷ https://www.swisstribune.org/doc/240613DE_IG.pdf

⁸ http://www.swisstribune.org/doc/241112DE_CF.pdf